



## REGLEMENT DE LA COUPE DU MONDE FIAP DES CLUBS

### 1. ORGANISATION

La Coupe du Monde FIAP des Clubs est ouverte à tous les clubs photographiques qu'ils soient membres ou non de la FIAP. Les Membres Opérationnels ne peuvent pas participer.

Elle peut être organisée par un Club ILFIAP, par un club ayant gagné la dernière coupe du monde ou bien par un membre opérationnel de la FIAP.

### 2. FONCTIONNEMENT

Sur demande d'un membre opérationnel de la FIAP ou d'un club ILFIAP au Directeur du Service Coupe du Monde, le Comité Directeur de la FIAP confie l'organisation de la Coupe des Clubs au candidat en question.

La coordination en est confiée au Directeur du Service Coupe du Monde qui collabore étroitement avec le Comité Directeur de la FIAP. Il se charge de l'exécution pratique et prend toute initiative nécessaire pour assurer le fonctionnement correct de la Coupe du Monde.

Les candidatures écrites pour l'organisation de la Coupe du Monde des Clubs sont à adresser au moins 9 mois avant la date de clôture au Directeur du Service Coupe du Monde.

Le Service Coupe du Monde fournira en retour un questionnaire à compléter et à lui retourner au plus tard 6 mois avant la date de clôture. Ce questionnaire comportera toutes les précisions nécessaires à l'organisation (date de clôture, période de l'exposition ou projection, envoi du catalogue, etc....).

Tous les pays membres de la FIAP peuvent organiser la coupe du monde sans aucune priorité, du moment qu'ils remplissent les conditions. Les pays ou clubs candidats, après dépôt de candidature, seront informés de leur acceptation pour tout ou partie de l'organisation.

En l'absence de candidature dans les délais, la Coupe du Monde sera organisée par le Directeur du Service Coupe du Monde dans le lieu qu'il proposera au Comité Directeur.

### 3. PARTICIPATION

Chaque club peut participer en présentant 20 œuvres avec un maximum de 2 œuvres par auteur.

Aucun juge ne peut être membre d'un club participant et ne peut avoir aucune photo circulant dans la compétition. Les œuvres acceptées dans les Coupes du Monde précédentes ne peuvent pas participer, ainsi que les photos similaires. Chaque auteur ne peut participer que dans un seul club. Les équipes internationales dans le club participant ne sont pas autorisées. Il est toutefois admis la participation d'un auteur étranger dans chaque club.

Tout manquement à ce règlement entraînera la disqualification du club même si ce manquement est constaté après le jugement et il s'ensuivra une sanction à définir par le Comité Directeur de la FIAP. Dans ce cas, toutes les récompenses obtenues devront être retournées à la FIAP.

Les fichiers pour la projection et pour la réalisation d'un catalogue devront remplir les conditions suivantes :

- En RGB
- Format JPG
- Compression 10 ou 8
- 2400 pixels minimum pour la plus grande dimension

Tous les genres et procédés créatifs sont admis, en noir et blanc ou en couleur. Il n'est pas demandé de cohérence entre les photos.

Chaque club sélectionne lui-même les œuvres (la collection) qu'il désire présenter.

Les œuvres sont à expédier au service Coupe du Monde de préférence par [WeTransfer.com](http://WeTransfer.com) ou à défaut sur CD-Rom envoyé par la poste en envoi non recommandé. L'adresse d'envoi sera mentionnée dans les convocations et aucune autre ne sera autorisée. Le Directeur de la Coupe du Monde enverra un reçu par mail pour signaler l'acceptation ainsi que la bonne réception de la documentation et des fichiers à chaque Club après vérification des envois.

La participation à la Coupe du Monde est gratuite pour les Clubs ILFIAP.

Les autres Clubs paieront des frais de participation, dont le montant et les modalités seront fixés par le Comité Directeur de la FIAP et mentionnés dans le bulletin d'inscription de la Coupe du Monde.

#### **4. JURY**

Le membre opérationnel (ou le Club ILFIAP) responsable du jugement de la Coupe du Monde des Clubs réunit un jury de 3 personnes, de 3 pays différents (un président et deux membres), plus 3 remplaçants. Aucun Juge ne peut appartenir au pays organisateur.

Pour la composition du Jury, le Comité Directeur peut faire appel à tout photographe de mérite, amateur ou professionnel. Il veillera à ce que le Jury ait une connaissance parfaite de la photographie Internationale. Les membres du jury sont choisis **exclusivement** par le Comité Directeur de la FIAP.

La liste des membres du Jury devra figurer sur le bulletin d'inscription. Une fois le jugement terminé et approuvé, tous les juges auront l'obligation de signer la ou les feuilles de résultats.

#### **5. RÉUNION DU JURY**

Le Jury se réunit selon les instructions de l'organisateur responsable en accord avec le Directeur du Service. Les travaux doivent être terminés et les résultats publiés conformément à la date prévue dans le bulletin d'inscription.

#### **6. TRAVAIL DU JURY**

Chaque œuvre d'une collection est présentée une par une et jugée pour sa valeur propre. Il est recommandé de mélanger les œuvres des différentes collections.

Chacun des 3 membres du Jury a 9 points par œuvre à sa disposition. Le pointage de chaque œuvre est le résultat de l'addition des points des 3 membres du Jury (donc au maximum 27, minimum 3).

Le pointage de la collection est le résultat de l'addition des points des 20 œuvres (donc au maximum 540).

La collection réalisant le plus haut pointage remporte la Coupe du Monde des Clubs. Pour les 4 premières places des classement club, en cas d'ex aequo, les membres du Jury doivent prendre une décision, sinon le vote du président du Jury est décisif.

En plus de la Coupe du Monde, les prix suivants sont attribués :

- Au club qui se classe deuxième : médaille d'or FIAP
- Au club qui se classe troisième : médaille d'argent FIAP
- Au club que se classe quatrième : médaille de bronze FIAP
- De la 5ème à la 10ème place : mention honorable FIAP

Les auteurs du club remportant la Coupe du Monde reçoivent chacun une mention honorable.

À la fin de la compétition, le Jury attribuera 1 médaille d'or FIAP, 2 médailles d'argent FIAP et 3 médailles de bronze FIAP pour récompenser des œuvres de qualité exceptionnelle.

Chaque membre du Jury attribuera son propre coup de cœur.

Le Jury pourra en outre attribuer jusqu'à 5 mentions spécialisées, portrait, paysage, créativité, etc....

Chaque auteur ne pourra obtenir qu'un seul prix.

Au total, 10 prix individuels au maximum seront attribués.

#### **7. TRAVAIL DES RESPONSABLES D'UNE COUPE DU MONDE APRÈS JUGEMENT**

Aussitôt le jugement terminé, l'organisateur responsable de la Coupe du Monde des Clubs envoie au Directeur du Service Coupe du Monde :

- 1) La liste de classement des Clubs
- 2) La liste des auteurs primés

- 3) Le fichier des photos avec toutes les notes
- 4) Les fichiers originaux de toutes les photos primées

La feuille de résultats définitif devra être signée par les trois juges.

L'envoi se fait uniquement par mail et par [WeTransfer.com](http://WeTransfer.com) pour les fichiers photos.

## **8. CLASSEMENT FINAL, ATTRIBUTION DU GRAND PRIX « MAURICE DORIKENS »**

Le club qui obtient le meilleur résultat dans les Coupes du Monde FIAP des Clubs sur 5 années consécutives, remporte le Grand Prix Maurice Dorikens. Le Directeur du Service Coupe du Monde est chargé de déterminer le lauréat de ce prix avec la synthèse des résultats sur les 5 années précédentes.

Le mode de calcul est le suivant : Chaque club reçoit un nombre de points en fonction de sa place :

- 10 points pour le premier
- 9 points pour le second
- Et ainsi de suite jusqu'à un point pour le 10ème
- En cas d'ex aequo, les Clubs reçoivent le même nombre de points
- Tous les autres Clubs classés après le dixième ne reçoivent aucun point.

Les points obtenus sur 5 années sont additionnés pour chaque club et celui qui obtient le plus de points reçoit le prix « Maurice Dorikens ».

En cas d'ex aequo, la priorité est donnée au club ayant obtenu le meilleur résultat dans l'une (ou plusieurs) des 5 Coupes du Monde concernées.

En cas d'égalité parfaite, la différence se fera sur les prix individuels.

La proclamation du classement final est faite lors de la remise des prix.

## **9. EXPOSITION ET PROJECTION**

L'organisateur qui est responsable d'une Coupe du Monde doit organiser au moins une projection publique des images acceptées et si possible, exposer une sélection des photos des 10 premiers Clubs et des images primées.

Les tirages sont à effectuer à partir des fichiers originaux envoyés par les Clubs. Les expositions sont à réaliser dans les meilleures conditions : photos montées sous cadres, bon éclairage, indication des clubs, des pays, des auteurs etc....

Les œuvres doivent être classées et présentées par Club.

## **10. RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION OU DU CLUB QUI ORGANISENT LA COUPE DU MONDE**

L'organisateur qui désire prendre en charge la Coupe du Monde des Clubs doit souscrire un engagement formel à envoyer au Directeur du Service Coupe du Monde avec copie au secrétaire général de la FIAP.

L'organisateur donne des garanties pour :

- 1) Le jugement
- 2) L'attribution de la Coupe du Monde (objet, coupe, œuvre d'art ou autre) au cas où elle ne serait pas fournie par la FIAP.
- 3) L'organisation de la projection et de l'exposition (éventuellement) de la Coupe du Monde.
- 4) Le respect du calendrier publié dans le bulletin d'inscription.
- 5) La remise publique des Prix.

## **11- ORGANISATION DE LA CIRCULATION DE LA COUPE DU MONDE DES CLUBS**

Après l'exposition, la Coupe du Monde peut circuler dans le pays organisateur. Toutefois, les lieux d'exposition ainsi que les dates doivent être mentionnés dans l'annonce de la Coupe.

La circulation est limitée à un maximum de 6 mois, aussi bien pour les expositions que pour les projections.

## **12- CATALOGUE**

Un catalogue sous forme de fichier PDF et téléchargeable sera créé conformément à la réglementation valable pour un salon sous patronage FIAP. Avant publication, Il devra être vérifié et approuvé par le directeur du service. Il est rappelé qu'il devra contenir :

- a) La liste des œuvres primées
- b) Le classement des clubs
- c) La reproduction de toutes les œuvres acceptées

Pendant l'exposition ou immédiatement après, le catalogue devra être téléchargeable.

Dans le cas facultatif d'une publication d'un catalogue papier, la reproduction d'œuvres en couleur doit se faire en couleur. Seules une sélection des œuvres des 10 premiers clubs ayant été acceptées (de préférence une photo acceptée par auteur) seront reproduites dans le catalogue papier, ainsi que les œuvres primées.

## **13- FRAIS**

Seuls le transport des membres du Jury de leur domicile au lieu du jugement et leur frais d'hôtel et de restauration sont pris en charge par la FIAP.

En ce qui concerne la production des tirages et le remboursement éventuel du vernissage, la FIAP met à disposition un montant maximal de 600 € sur présentation des factures détaillées.

La FIAP fournira le Trophée Maurice Dorikens, les médailles FIAP et les mentions honorables FIAP.

## **14- BORDERAUX D'INSCRIPTION**

Les invitations et les bulletins d'inscription sont fournis par le Service Coupe du Monde FIAP des Clubs au moins 4 mois avant l'ouverture de la manifestation.

Les bulletins d'inscription pour chaque Coupe du Monde sont envoyés en un exemplaire à l'adresse spécifiée sur les invitations et par [WeTransfer.com](http://WeTransfer.com) (de préférence).

## **15- DISTINCTIONS FIAP**

Les Clubs ILFIAP recevront 5 points d'acceptation pour le seul fait de participer et ce, en vue de l'obtention des distinctions Club CAFIAP et CEFIAP.

## **16- DROITS D'AUTEUR**

Il est vivement recommandé aux participants de se conformer aux normes sur les Droits d'Auteur.

En adressant leurs œuvres pour la Coupe du Monde des Clubs, les auteurs s'engagent à autoriser leur reproduction à titre gratuit sur tous documents relatifs à la promotion de la manifestation, y compris dans la presse écrite et les médias audiovisuels.

Cette autorisation s'étend à toute utilisation ultérieure qui pourrait être envisagée dans le cadre des activités de la FIAP.

## **17- COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Les résultats individuels de chaque club seront envoyés par le Service Coupe du Monde aux clubs participants à la date indiquée sur le calendrier du bulletin d'inscription.

La liste du classement global ainsi que la liste des 10 prix individuels seront envoyés par la suite à tous les membres de la FIAP par le secrétaire général.

## **18- CLAUSE FINALE**

Tous les cas non prévus ou exceptionnels seront tranchés par le Comité Directeur de la FIAP.

Ce règlement a été publié par le Service Coupe du Monde des Clubs.